

Luttons contre le charaçon rouge

Le charaçon rouge du palmier constitue une réelle menace pour nos palmiers et plus particulièrement pour le Phoenix des Canaries, emblème de la Côte d'Azur. Ce ravageur venu d'Asie du Sud est doué d'une grande capacité de reproduction (200 œufs en moyenne par femelle) et de propagation (10km à la ronde autour d'un foyer principal), qui le rendent d'autant plus redoutable d'où la nécessité de détecter le plus tôt possible les palmiers infestés et de les traiter directement.

Engagée dans la lutte contre cet insecte dévastateur, la commune de Gourdon va organiser en partenariat avec la FREDON PACA (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) une réunion publique d'information à l'attention des propriétaires, des professionnels, mais aussi de tous les citoyens désireux de sauvegarder ce patrimoine paysager.

La commune va également mettre en place une veille sanitaire, pour suivre de très près l'évolution des attaques. À ce stade de l'infestation, on peut considérer que tous les palmiers de la commune, soit environ 30 sujets dont 2 sur le domaine public sont potentiellement menacés. L'heure est donc à la mobilisation dans le respect des règles de surveillance et de lutte établies.

LES OBLIGATIONS LEGALES - Que faire si je suis propriétaire d'un palmier ?

Depuis l'arrêté ministériel du 22 juillet 2010, la lutte pour l'éradication du charaçon rouge est devenue obligatoire. Les mesures sont les suivantes :

- Tous les palmiers doivent faire l'objet d'un contrôle visuel mensuel.
- S'il se trouve en zone contaminée, le sujet doit subir un traitement préventif.
- Les palmiers suspects doivent être déclarés en mairie et auprès du Service Régional de l'Alimentation (SRAL). Un contrôle et une confirmation du diagnostic seront alors réalisés.
- Les palmiers infestés devront être traités dans les 15 jours par une entreprise enregistrée par le SRAL et ayant suivi une formation agréée.

Pour plus d'informations

- Service Régional de l'Alimentation : 04 93 72 75 22
- Chambre d'Agriculture : 06 : 04 93 18 45 00
- Service Technique : 0 811 811 067



Les chenilles processionnaires possèdent des poils urticants microscopiques en forme de harpons qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires.

Des méthodes de luttes efficaces existent contre la chenille processionnaire du pin et du chêne.

Ces traitements sont le plus souvent respectueux de l'environnement :

- Echenillage : couper les nids et brûler les cocons
- Piégeage : écopiège et piège à phéromone (possibilité de s'en faire fournir par la commune)
- Traitement biologique : bacillus thuringiensis

Le débroussaillage et le brûlage

A l'approche de la saison estivale revient le moment de débroussailler les abords de vos maisons et terrains.

Comme chaque année, nous vous demandons de fournir un effort conséquent pour votre sécurité et celle de vos voisins.

Pour vous accompagner dans ces travaux, vous trouverez sur notre site web ou à la mairie l'essentiel de l'information sur les obligations légales de débroussaillage.

Le Garde Champêtre de Gourdon se tient à votre disposition au 06 12 70 17 47.

D'ailleurs, nous vous rappelons que les conditions de brûlage des déchets verts ont été changées. L'incinération des seuls déchets issus du débroussaillage obligatoire et des coupes d'arbres fruitiers sont autorisés de 10h à 15h30 entre le 1er octobre et le 30 juin, sauf interdiction préfectorale.

Il est donc interdit de brûler toute l'année :

- La coupe de gazon
- Les feuilles mortes
- Les déchets de taille de haies, cyprès, palmiers, etc...



Une innovation : Une maquette 3D

La Municipalité de Gourdon a fait le choix de réaliser une maquette numérique de la commune en 3D.

Les enjeux du développement durable initié par le Grenelle de l'environnement nécessitent de refondre les modes de conception des bâtiments et de l'aménagement des espaces urbains par une interaction de plus en plus étroite entre les acteurs tels que les collectivités locales, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entreprises et les usagers. Cette maquette numérique va faciliter cette interaction en développant des capacités de simulation.

C'est un outil extrêmement novateur permettant de simplifier la recherche et la mise à jour des données sur un patrimoine immobilier. Nous serons en mesure d'y positionner au fur et à mesure les projets et réalisations de travaux et équipements de la mairie pour ensuite les présenter à la population.

Cette maquette couvre la zone du village de Gourdon, du Hameau du Pont-du-Loup mais aussi de la carrière avec une résolution moyenne de 3cm par pixel.

Dans le cadre de la construction de l'école maternelle au Pont-du-Loup, la Mairie intégrera un aperçu du projet au sein de cette maquette.

Ré-expertise du village



Gourdon est labellisé deux fleurs par le concours villes et villages fleuris. En juin dernier, les membres du jury ont visité la commune afin de la contrôler. L'expertise prend en compte le patrimoine paysager et végétal, le développement durable et le cadre de vie, ainsi que les actions d'animation et de valorisation touristique.

Le jury des Villes et Villages fleuris ont fait le choix de maintenir le label « 2 fleurs ». Une cérémonie de remise des prix, placée sous la présidence conjointe du Président du Conseil Général et du Président du Comité Départemental du Tourisme, a eu lieu en début d'année.

A l'ordre du jour des Commissions Qualité 2015 de l'association « L'un des Plus Beaux Villages de France », est inscrit le réexamen du classement de notre village parmi Les Plus Beaux Villages de France. La date de la visite-expertise se situe entre les mois de mars et de septembre, cette ré-expertise répond à un double objectif :



- Vérifier la réalité et la pertinence des efforts accomplis par le village depuis 2009 dans la reconnaissance de son patrimoine, l'amélioration de sa qualité urbanistique comme architecturale et sa mise en valeur esthétique.
- Mesurer la valorisation par le village de son classement antérieur pour accroître l'accessibilité de son patrimoine, augmenter sa notoriété, améliorer son accueil, diversifier et maîtriser sa fréquentation, mobiliser et mettre en réseau ses acteurs économiques et développer ses activités.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès connaissance de la date de la ré-expertise.



Vie Citoyenne Les élections départementales

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex conseil général) dans le cadre du canton.

Lors des élections du 22 et 29 mars 2015, le nouveau mode de scrutin s'appliquera pour la première fois : deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Cette disposition vise à poursuivre l'objectif de parité qui avait commencé à être mis en œuvre depuis la loi du 31 janvier 2007, disposant que les suppléants devaient être de sexe opposé à celui du candidat. Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des remplaçants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe.

Les bureaux de votes de Gourdon et du Pont-du-Loup seront ouverts de 8h à 18h.

A vos semis...

Les beaux jours arrivent et le comité des fêtes de Gourdon prépare un concours de fleurissement pour le village.

Commerces, balcons, terrasses ou fenêtres du village seront notés pendant le printemps afin de récompenser les plus belles réalisations.

Les modalités du concours seront communiquées fin mars.



Promotion touristique

Il est de plus en plus important de faire connaître et faire découvrir notre village sur la totalité de notre département pour les locaux mais aussi les touristes. Pour cela, depuis le début de l'année, nous avons décidé de sillonner notre région pour prospecter.

Elodie HERRERA, se charge d'aller à la rencontre des hébergeurs, des restaurateurs, de créateurs d'événements mais aussi de tous professionnels du tourisme une fois par semaine pour présenter notre village, son potentiel mais aussi essayer de créer des partenariats.

Nous avons déjà eu quelques retours encourageants notamment avec la société qui encadre les activités au sein du Club Med d'Opio. De nombreuses brochures sur le village et notre savoir-faire ont été distribuées aux professionnels pour les visiteurs.



La 31ème édition de Destinations Nature, le salon des nouvelles randonnées aura lieu du 19 au 22 mars 2015 à PARIS EXPO porte de Versailles.

Le salon Destinations Nature souhaite être la meilleure source d'inspiration en matière de tourisme et loisirs alternatifs (rando, éco-volontariat, tourisme de l'extrême, tourisme durable), du naturel à l'insolite du sport au bien-être. Il conservera ses valeurs d'altruisme, de respect de la nature, de convivialité et de partage. « Destinations Nature présente toutes les formes de tourisme et de loisirs alternatifs d'aujourd'hui mais il est aussi le dénicheur de nouveautés, d'idées insolites, authentiques et originales en termes de destinations », souligne Marianne Chandernagor, directrice du salon Destinations Nature.

L'office de Tourisme de Grasse participera au salon ; L'objectif est de représenter l'ensemble de notre territoire « Pays de Grasse » dans le domaine de l'éco-tourisme et de le positionner comme un élément remarquable de notre région.